

Délibération 2023-45-CA

Séance du 14 décembre 2023

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Schéma directeur pluriannuel handicap 2024-2026

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle des conseils, Maison des services à l'étudiant, sur le site du Mont Houy le jeudi 14 décembre 2023, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Le quorum étant atteint,
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 ;
Vu l'avis du comité social d'administration du 5 décembre 2023

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-président délégué pour une université durable et inclusive. Il présente le schéma qui comprend une partie à destination des étudiants et une partie à destination des personnels.



Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le schéma pluriannuel 2024-2026 relatif au handicap selon le document annexé à la présente délibération.

**Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 18 décembre 2023

Abdelhakim Artiba
Président



Conventionnement FIPHFP 2024 > 2026

Schéma Directeur Pluriannuel Handicap 2024 > 2026

Conventionnement FIPHFP 2024 > 2026

Schéma Directeur Pluriannuel Handicap
2024 > 2026

Qu'est-ce que le FIPHFP ?

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
(Ne concerne que le personnel)



Pourquoi conventionner avec le FIPHFP ?

- Obtenir une aide financière plus importante
- Obtenir une aide financière en avance de phase
- Obtenir une « marque » employeur



2019

S'agit il de la première convention avec le FIPHFP ?

Non

- Convention : 01/01/2019 au 31/12/2021
- Avenant 1 : 01/01/2022 au 31/12/2022
- Avenant 2 : 01/01/2023 au 31/12/2023

Elaboration d'une
nouvelle convention

CONVENTION
RELATIVE AU FINANCEMENT D'ACTIONS
MENEES PAR L'UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
A DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Entre : L'Établissement public administratif Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la fonction publique
12, avenue Pierre-Mendès-France, 75914 PARIS CEDEX 13
N° SIRET : 130 001 795 00041
Dénommé ci-après « le FIPHFP »

D'une part,

Et : L'Université Polytechnique Hauts-de-France
Campus du Mont Houy, 59313 VALENCIENNES CEDEX 9
N° SIRET : 195 932 793 00019
Dénommé ci-après « le bénéficiaire »

▲
SDP Handicap



19 décembre

Comité local
du FIPHFP



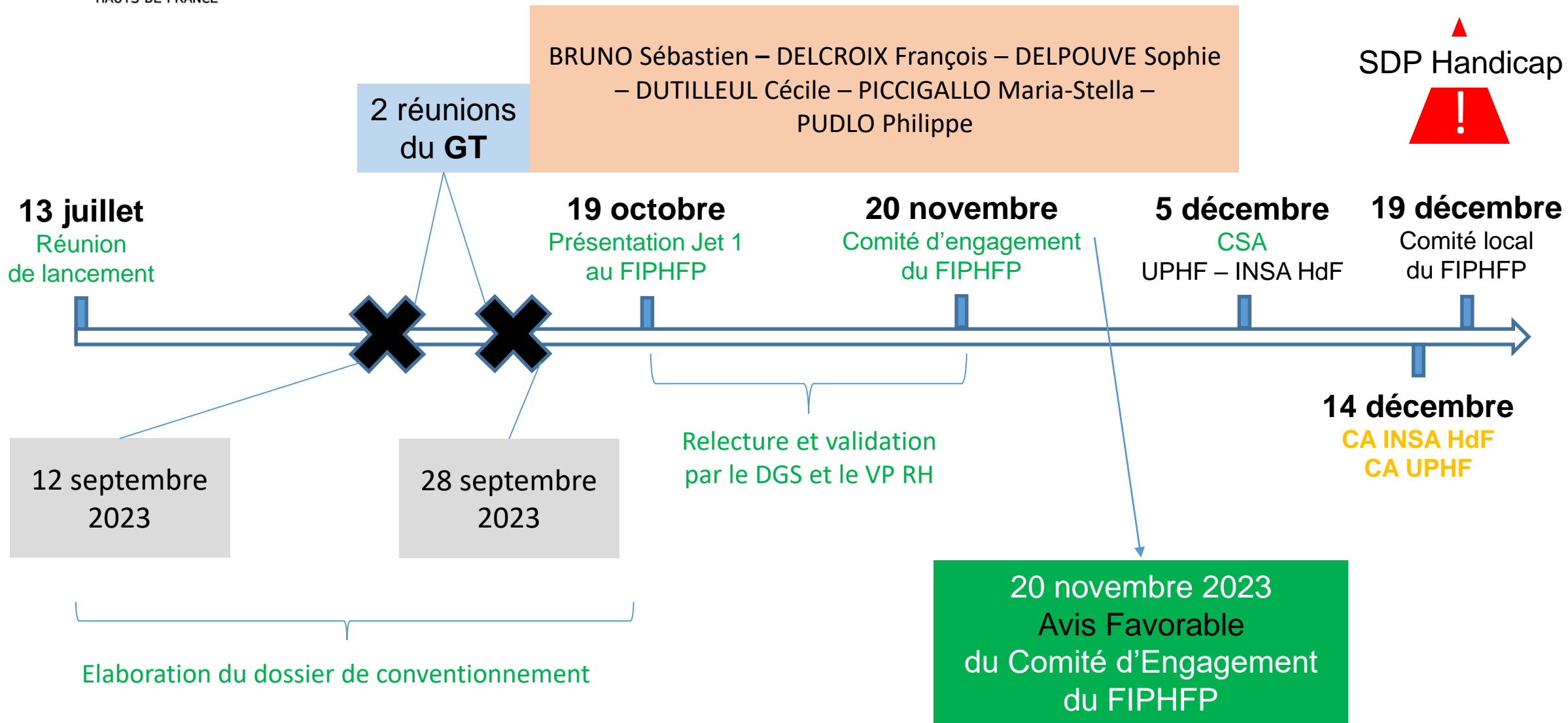
▲
SDP Handicap



13 juillet
Réunion
de lancement

19 décembre
Comité local
du FIPHFP





Le dossier FIPHFP ?

9 septembre 2023

Convention n°2 avec le FIPHFP

- Lettre d'engagement
- Fiche d'identification
- Projet de politique handicap
- Effectifs
- Plans d'actions pluriannuel
- Indicateurs

Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Votre référence :
notre référence: AA/TD/CAB 2023-116
concerne : Conventionnement avec le
FIPHFP

Madame Marine Neuville
Directrice de l'établissement public FIPHFP
12 avenue Pierre Mendes France
75914 Paris cedex 13

Valenciennes, 09 septembre 2023

Madame la Directrice,

La convention n° C-1278, relative au financement d'actions menées par l'Université Polytechnique Hauts-de-France, anciennement dénommée Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, à destination des personnes en situation de handicap, a été signée pour une durée de trois ans et a bénéficié d'une prorogation de deux ans, conduisant son échéance au 31 décembre 2023.

Au 1^{er} décembre 2018, l'Université Polytechnique Hauts-de-France présentait un taux d'emploi direct de 4,88% et s'était engagée dans le cadre de cette convention à atteindre 5,62%.

Durant cette période, notre Université est devenue établissement expérimental par décret n° 2019-942 du 9/09/2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France.

Au 31 décembre 2022, le taux d'emploi direct de l'UPHF et l'INSA-Hauts-de-France est de 7,17 %. Il est respectivement de 7,67 % et 1,92 % pour l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France.

Les actions mises en place avec l'aide du FIPHFP ces dernières années nous ont permis d'impulser une dynamique et favoriser le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi.

Pour autant, nous savons que le travail engagé doit être consolidé et continuellement amélioré afin de rendre nos 2 établissements exemplaires.



Aussi, l'UPHF, en tant que chef de file, sollicite auprès du FIPHFP un nouveau conventionnement afin de toujours progresser en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de mes salutations.

Abdelhakim Artiba
Président
+33 (0)3 27 51 16 76
president@uphf.fr

Université Polytechnique
Hauts-de-France
Campus du Mont Houy
Bâtiment M1050
59313 Valenciennes Cedex
France
www.uphf.fr

Abdelhakim Artiba
Président



Aussi, l'UPHF, en tant que chef de file, sollicite auprès du FIPHFP un nouveau conventionnement afin de toujours progresser en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

9 septembre 2023

Convention n°2 avec le FIPHFP

- Lettre d'engagement
- Fiche d'identification
- Projet de politique handicap
- Effectifs

Université Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

9 septembre 2023

19 septembre 2023

Madame la Directrice,
12 avenue
75914 Paris Cedex 13

Valenciennes, 09 septem

Madame la Directrice,

La convention n° C-1278, relative au financeme
Polytechnique Hauts-de-France, anciennement dé
et du Hainaut-Cambrésis, à destination des perso
signée pour une durée de trois ans et a bénéf
conduisant son échéance au 31 décembre 2023.

Au 1^{er} décembre 2018, l'Université Polytechnique
d'emploi direct de 4.88% et s'était engagée d
atteindre 5.62%.

Durant cette période, notre Université est deve

Service FIPHFP
Service partenariats et conventions
Affaire suivie par : Naïreddine Bachir
Courriel : naireddine.bachir@univ-uhp.fr
Copie : Isabelle Chavot, Directrice Territoriale Handicap
Hauts de France

Le Président de l'UPHF,
Monsieur Abdelhakim ARTIBA,

Paris, le 19 septembre 2023

www.fiphfp.fr

La Directrice de l'Etablissement public

J'ai le plaisir de vous confirmer que le FIPHFP est favorable à l'étude de votre projet de convention, dans le respect des orientations et du calendrier qui vous ont été présentés par madame Isabelle Chavot, Directrice Territoriale Handicap pour les Hauts-de-France, laquelle vous accompagnera dans vos travaux préparatoires.

ventionner à nouveau avec le
que (FIPHFP), en tant qu'outil
insertion et du maintien dans

ctions engagées en faveur de
ndicap dans le périmètre de
-de-France, en signant une

Université Polytechnique
Hauts-de-France
Campus du Mont Houy
Bâtiment M1050
59313 Valenciennes Cedex
France
www.uphf.fr

Abdelhakim Artiba
Président

J'ai le plaisir de vous confirmer que le FIPHFP est favorable à l'étude de votre projet de convention, dans le respect des orientations et du calendrier qui vous ont été présentés par madame Isabelle Chavot, Directrice Territoriale Handicap pour les Hauts-de-France, laquelle vous accompagnera dans vos travaux préparatoires.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Marine Neuville
Marine NEUVILLE
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 22/09/2023 16:28:50

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
12, avenue Pierre Mendès-France - 75914 Paris Cedex 13 - 01 58 50 99 33
Une gestion Caisse des Dépôts

Convention n°2 avec le FIPHFP

- Lettre d'engagement
- Fiche d'identification
- Projet de politique handicap
- Effectifs
- Plans d'actions pluriannuel
- Indicateurs

FICHE D'IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR	
Logo :	
Nom de l'employeur public :	
Structure administrative :	
Adresse administrative :	
Code postal :	Commune :
N° SIRET :	N° BCR :
Prénom et nom du représentant légal :	
Fonction du représentant légal :	
Coordonnées de la personne signataire de la convention juridique et des annexes (pour signature électronique de la convention) :	
Prénom et nom :	Fonction :
Courriel :	
Coordonnées de la personne chargée du dossier de conventionnement :	
Prénom et nom :	Courriel :
Fonction :	Téléphone :
Coordonnées de la personne chargée du suivi du conventionnement :	
Prénom et nom :	Courriel :
Fonction :	Téléphone :
Adresse administrative :	
Code postal :	Commune :
Date de début de conventionnement :	
Date de fin de conventionnement :	

Convention n°2 avec le FIPHFP

- Lettre d'engagement
- Fiche d'identification
- Projet de politique handicap
- Effectifs
- Plans d'actions pluriannuel
- Indicateurs

Document soumis aux membres du CSA

Projet d

Contenu

1	Présentation générale	2
2	Diagnostic	2
2.1	Effectifs globaux et BOE	2
2.2	Focus sur la prévention	3
3	Bilan de la convention précédente ou des actions mises en place avant le conventionnement. ...	4
3.1	Bilan financier	4
3.2	Bilan des recrutements	4
3.3	Bilan qualitatif	4
4	L'organisation de la politique handicap	5
4.1	Un comité de pilotage	5
4.2	Une instance de suivi individuel des BOE	5
4.3	Le rôle et les missions du référent handicap	5
4.4	Les intervenants internes de la politique handicap	5
4.5	Les partenariats externes	5
4.6	L'association des Organisations Syndicales.	5
5	Les actions	6
5.1	Les axes du programme d'actions	6
5.2	Le détail du plan d'actions	6

Convention n°2 avec le FIPHFP

- Lettre d'engagement
- Fiche d'identification
- Projet de politique handicap
- Effectifs
- Plans d'actions pluriannuel
- Indicateurs

OBJECTIFS DE RECRUTEMENT			
	Année 1	Année 2	Année 3
CONTRATS PERENNES (Entrées)			
Contrats à durée indéterminées (CDI), Fonctionnaires stagiaires ou titulaires			
<i>dont faisant suite à un contrat ou statut non pérenne (hors apprentissage)</i>			
<i>dont faisant suite à un contrat d'apprentissage</i>			
AUTRES CATEGORIES ET STATUTS NON PERENNES (Entrées)			
Contrats d'apprentissage			
Contrats aidés, parcours emploi compétence			
Contrats à durée déterminées (CDD), contrats doctoraux			
Services civiques			
Stagiaires (étudiants, élèves)			
OBJECTIFS DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI			
	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre d'agents en PPR ou en reclassement statutaire			
OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI			

Convention n°2 avec le FIPHFP

- Lettre d'engagement
- Fiche d'identification
- Projet de politique handicap
- Effectifs
- Plans d'actions pluriannuel
- Indicateurs

Ancienne convention, actions proposées :

- Action 1 : Projet et Politique handicap
- Action 2 : Gouvernance et organisation
- Action 3 : Accessibilité
- Action 4 : Recrutement
- Action 5 : Maintien dans l'emploi
- Action 6 : Communication
- Action 7 : Innovation

Nouvelle convention, actions proposées :

- Axe 1 : Recrutement des travailleurs en situation de handicap
- Axe 2 : Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes
- Axe 3 : Maintien dans l'emploi
- Axe 4 : Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés
- Axe 5 : Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap
- Axe 6 : Accessibilité numérique
- Axe 7 : Actions innovantes
- Axe 8 : Autres dispositifs de l'employeur

Convention n°2 avec le FIPHFP

- Lettre d'engagement
- Fiche d'identification
- Projet de politique handicap
- Effectifs
- Plans d'actions pluriannuel
- Indicateurs

INDICATEURS DE SUIVI				
Thème	Axe stratégique	Indicateur	Caractère de l'indicateur	Indicateur retenu
Apprentissage	Renforcer l'apprentissage	Taux d'apprentis BOE	Obligatoire	Oui
		Taux d'apprentis BOE transformés en contrats pérennes	Obligatoire	Oui
Insertion / recrutement	Encourager les recrutements	Taux de BOE recrutés	Obligatoire	Oui
		Taux de BOE recrutés en contrats pérennes	Obligatoire	Oui
Formation	Rendre la formation accessible	Nombre moyen de jours de formation pour l'effectif BOE Nombre moyen de jours de formation pour l'effectif total	Obligatoire	Oui
Accessibilité numérique	Poursuivre le développement de l'accessibilité	Nombre d'application métiers et Intranet accessibles	Optionnel	
Maintien	Participer à la construction d'une société inclusive	Taux de BOE promus Taux d'agents promus	Obligatoire	Oui
		Taux de BOE ayant fait une mobilité	Optionnel	

Le bilan de la précédente convention ?

Bilan de la 1^{ère} convention – Rappel

Objectifs de l'établissement étaient :

- de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la communauté universitaire
- de sensibiliser pour modifier le regard sur le handicap
- **en 3 ans, de dépasser le taux d'emploi légal de 6%***

⇒ Un plan d'action en 7 axes

avec un montant initial total de 439 701,50 € dont la répartition est :

- FIPHFP : 264 990,00 €
- UPHF : 174 711,50 €

* Le taux d'emploi au 1^{er} décembre 2018 était de 4.88%

Bilan – Evolution du nombre de Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi (B.O.E.) – 1/3

	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Nombre de B.O.E. à l’UPHF (INSA compris)	78	88	93	85
Effectifs totaux rémunérés	1225	1215	1200	1186
Taux d’emploi de B.O.E.	6,37 %	7,24 %	7,75 %	7,17 %

Evolution du nombre de B.O.E. à l’UPHF (UPHF et INSA HdF compris).

Le taux de B.O.E. de l’UPHF est supérieur au taux d’emploi légal « cible » de 6%

Bilan – Evolution du nombre de Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi (B.O.E.) – 2/3

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Nombre de B.O.E. à l’UPHF stricto-sensu	85	92	83
Effectifs totaux rémunérés	1120	1099	1082
Taux d’emploi de B.O.E.	7,59 %	8,37 %	7,67 %

Evolution du nombre de B.O.E. à l’UPHF stricto-sensu.

Bilan – Evolution du nombre de Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi (B.O.E.) – 3/3

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Nombre de B.O.E. à l’INSA HdF	3	1	2
Effectifs totaux rémunérés	95	101	104
Taux d’emploi de B.O.E.	3,16 %	0,99 %	1,92 %

Evolution du nombre de B.O.E. à l’INSA HdF stricto-sensu.

Le taux de B.O.E. de l’INSA HdF est inférieur au taux légal de 6%.
⇒ L’INSA HdF sera sujet à contribution à compter de l’année prochaine.

	Budget initial FIPHFP	Budget initial UPHF	totaux Budget initial FIPHFP + UPHF	Années 2019 à 2022	
				Réalisation budget FIPHFP	Réalisation budget UPHF
Axe 1 : Projet et politique handicap	11 440,00	691,50	12 131,50		
Axe 2 : Gouvernance et organisation	14 000,00	6 000,00	20 000,00		
Axe 3 : Accessibilité	10 000,00	2 000,00	12 000,00		
Axe 4 : Recrutement	69 350,00	35 500,00	104 850,00	9,47 %	8,73 %
Axe 5 : Maintien dans l'emploi	148 200,00	78 900,00	227 100,00	57,93 %	53,36 %
Axe 6 : Communication	12 000,00	18 620,00	30 620,00		4,01 %
Axe 7 : Innovation	0,00	33 000,00	33 000,00		2,23 %
TOTAL	264 990,00	174 711,50	439 701,50	34,88%	26,72 %
Total des 4 versements du FIPHFP : 118 907,36 €				77,73 %	

		Années 2019 à 2022
		Réalisation budget UPHF
Axe 1 : Projet et	<p>Principales explications :</p> <p>Pas d'apprentis recrutés durant la période* Pandémie</p> <p>Etudes de postes inscrites aux dépenses prises en charge par le CAP EMPLOI</p> <p>* 1^{er} recrutement réalisé au 1^{er} septembre 2023</p>	
Axe 2 : Gouvern		
Axe 3 : Accessib		
Axe 4 : Recruter		8,73 %
Axe 5 : Maintie		53,36 %
Axe 6 : Commu		4,01 %
Axe 7 : Innovati		2,23 %
TOTAL	26,72 %	
Total des 4 versements du FIPHFP : 118 907,36 €		77,73 %

La nouvelle convention ?

La 2^{ème} convention – Objectifs de recrutement

Nom de l'employeur public

Convention FIPHPF

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES HAUTS-DE-FRANCE
Le Mont Houy 59313 VALENCIENNES cedex 9

OBJECTIFS DE RECRUTEMENT BOE

	2024		2025		2026		Total
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Contrats pérennes	1	2	2				5
Fonctionnaires stagiaires ou titulaires, CDI	1	2	1				4
Dont faisant suite à un contrat ou un statut non pérenne (hors apprentissage)	0	0	0				0
Dont faisant suite à un contrat d'apprentissage				1			1
Autres catégories et statuts non pérennes	1	2	1				4
Contrats d'apprentissage	1	1					2
Contrats aidés, parcours emploi compétences							0
CDD, contrats doctoraux		1	1				2
Stagiaires (étudiants, élèves)							0

1 INSA année 2

1 INSA année 2

OBJECTIFS DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Nombre de reclassements statutaires	1			1

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI

	Année 1	Année 2	Année 3
Taux d'emploi (au 31 décembre) - Employeur 1 : UPHF	7,20%	7,50%	7,50%
Taux d'emploi (au 31 décembre) - Employeur 2 : INSA HDF	3,00%	4,00%	5,00%
Taux d'emploi (au 31 décembre)			

Convention qui doit aboutir à :

- 9 B.O.E. recrutés dont 2 apprentis
- 5 B.O.E. recrutés transformés en contrat pérenne dont 1 apprenti
- 4 B.O.E. recrutés sur contrat non pérenne dont 1 apprenti
- Taux de B.O.E. à l'UPHF (hors INSA HdF) = 7.5%
- Taux de B.O.E. à l'INSA HdF = 5%

La 2^{ème} convention – Plan d’actions

En 8 axes :

- Axe 1 : Recrutement des travailleurs en situation de handicap
- Axe 2 : Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes
- Axe 3 : Maintien dans l’emploi
- Axe 4 : Formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés
- Axe 5 : Communication, information et sensibilisation de l’ensemble des collaborateurs au handicap
- Axe 6 : Accessibilité numérique
- Axe 7 : Actions innovantes
- Axe 8 : Autres dispositifs de l’employeur

La 2^{ème} convention – Plan d’actions et financement

		Financement du FIPHFP	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation	Programme d'actions
Axe 1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap	106 330,00 €	80,15 %	26 330,00 €	19,85 %	132 660,00 €
Axe 2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	2 540,00 €	76,05 %	800,00 €	23,95 %	3 340,00 €
Axe 3	Maintien dans l'emploi	72 700,00 €	74,34 %	25 100,00 €	25,66 %	97 800,00 €
Axe 4	Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	2 000,00 €	80,00 %	500,00 €	20,00 %	2 500,00 €
Axe 5	Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap	1 500,00 €	50,00 %	1 500,00 €	50,00 %	3 000,00 €
Axe 6	Accessibilité Numérique	9 880,00 €	49,15 %	10 220,00 €	50,85 %	20 100,00 €
Axe 7	Actions innovantes	5 000,00 €	48,66 %	5 275,00 €	51,34 %	10 275,00 €
Axe 8	Autres dispositifs de l'employeur			38 400,00 €	100,00 %	38 400,00 €
TOTAL		199 950,00 €	64,90 %	108 125,00 €	35,10 %	308 075,00 €

20 novembre 2023
Avis Favorable
du Comité d'Engagement
du FIPHFP

Conventionnement FIPHFP 2024 > 2026

Schéma Directeur Pluriannuel Handicap 2024 > 2026

Conventionnement FIPHFP 2024 > 2026

Schéma Directeur Pluriannuel Handicap Volet Personnel 2024 > 2026

Le Schéma Directeur Pluriannuel Handicap volet Personnel reprend le plan d'actions présenté au sein de la convention FIPHFP

Conventionnement FIPHFP 2024 > 2026

Schéma Directeur Pluriannuel Handicap Volet Etudiant 2024 > 2026

Evolution du contexte depuis 2016

Suivi des étudiants : augmentation constante (ISH/INSA HdF/IUT/UPHF)

Méthodologie :

- Mieux identifier les étudiants et leurs besoins
- Améliorer le suivi des étudiants
- Favoriser la participation aux activités sportives et culturelles
- Faciliter l'insertion professionnelle

Objectifs	Actions	Pilotes	Echéances	Indicateurs
Améliorer la visibilité du relais handicap	<p>Faire un travail de repérage de l’affichage pour se rendre au relais handicap Etudiant</p> <p>Retravailler l’ensemble des supports (page web, guide de l’étudiant en situation de handicap, etc...)</p> <p>Communiquer plus largement auprès des lycéens et futurs étudiants sur l’accompagnement proposé à l’UPHF (Journées Portes Ouvertes, salons à destination des étudiants et des lycéens)</p>	Relais handicap Etudiant - PFVE - service com	A partir de 2024	<p>Edition d’un nouveau guide</p> <p>Nombre de participations aux événements</p>
Mieux recenser et connaître les étudiants en situation de handicap (niveaux et disciplines, handicaps, aménagements)	Bilan synthétique annuel	Relais handicap Etudiant – centre de santé	2024-2026	Réalisation d’un bilan synthétique annuel (présenté en CFVE)
Mieux identifier les besoins des étudiants en situation de handicap	Enquête de besoins annuelle ou bisannuelle auprès des étudiants en situation de handicap	Relais handicap Etudiant - composantes	2024-2026	Réalisation de l’enquête

Objectifs	Actions	Pilotes	Echéances	Indicateur
Poursuivre la simplification des procédures de reconnaissance	Révision régulière du parcours administratif de reconnaissance (depuis les rdv au relais handicap Etudiant jusqu'à la finalisation des arrêtés) Développement continu de la portabilité des aménagements tout au long d'un diplôme	Relais handicap Etudiant – équipe plurielle – service juridique	2024-2026	Calcul du temps moyen entre la fiche de 1 ^{er} contact et l'arrêté
Travailler le contenu et la liste des aménagements de manière régulière (référents handicap, équipe plurielle, enseignants, personnels administratifs)	Réunions bisannuelles : en septembre-octobre et en avril-mai	Relais handicap Etudiant – PFVE – SSE – Référents handicap des composantes	2024-2026	Nombre de réunions
Améliorer la diffusion dans les composantes de formation 1) du guide handicap 2) des arrêtés d'aménagement	Mails réguliers à destination des administratifs, enseignants	Relais handicap Etudiant – référents handicap des composantes	2024-2026	Nombre de mails collectifs envoyés
Développer les aides : 1) aides humaines 2) aides techniques	Formation des étudiants accompagnateurs Recensement et renouvellement régulier des aides techniques	Relais handicap Etudiant – référents handicap	2024-2026	Nombre de formations Moyens financiers par an et recensement des aides
Mieux informer les étudiants en situation de handicap sur leurs conditions d'études : - droits à des aménagements - spécificités des aménagements de niveau universitaire - difficultés d'accessibilité de certains bâtiments	Mise à jour et diffusion régulière du guide handicap – étudiant Liste des aménagements possibles accessible sur l'intranet, recensant les aménagements	Relais handicap Etudiant – PFVE – DMLP - référents handicap	2024-2026	Nombre de communications
Garantir aux étudiants en situation de handicap les mêmes opportunités d'études qu'aux autres étudiants	Accompagnement pour réaliser une mobilité internationale	Relais handicap Etudiant – composante – PRI	2024-2026	Nombre de mobilités

Objectifs	Actions	Pilotes	Echéances	Indicateur
Consolider les pratiques inclusives au sein des modules d'ouverture, en veillant à leur accessibilité et en incitant les étudiants en situation de handicap à s'y inscrire	Accessibilité des lieux Information auprès des étudiants en situation de handicap	Service des sports – Relais handicap Etudiant	2024-2026	Nombre d'étudiants inscrits en modules
Encourager les étudiants en situation de handicap à participer aux modules d'ouverture et événements culturels organisés par l'université	Communications et informations spécifiques aux étudiants en situation de handicap	PFVE – Relais handicap Etudiant	2024-2026	Nombre d'étudiants inscrits en modules
Améliorer la participation des étudiants	Créer des événements	Relais handicap Etudiant	2024-2026	Nombre d'événements par an

Objectifs	Actions	Pilotes	Echéances	Indicateur
Connaître et améliorer le taux d'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap	Envoi d'un questionnaire spécifique (questions adaptées, formulaire accessible numérique) Ateliers d'accompagnement	Relais handicap Etudiant – PFVE	2024-2026	Taux de réponse à l'enquête
Favoriser la poursuite d'études en master	Questions dans le formulaire ci-dessus	Relais handicap Etudiant - PFVE	2024-2026	Nombre d'étudiants en master, taux de poursuite
Améliorer le suivi des stages des étudiants en situation de handicap	Ateliers d'accompagnement spécifiques	Relais Handicap Etudiant – PFVE	2024-2026	Nombre d'ateliers par an

Conventionnement FIPHFP 2024 > 2026

Schéma Directeur Pluriannuel Handicap 2024 > 2026

COMPLEMENTS

Axe 1 : Recrutement des travailleurs en situation de handicap

Objectifs de recrutement : 9 B.O.E. :

- 5 sur contrats pérennes dont 1 faisant suite à un contrat d'apprentissage
- 4 sur contrats non pérennes

Actions :

- Prothèses auditives
- Indemnités d'apprentissage
- Prime à l'insertion durable
- Formation dans le cadre d'un apprentissage
- Aide à l'adaptation du poste de travail

Axe 2 : Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes

L'enjeu du maintien dans l'emploi est une préoccupation constante de l'établissement.

En cas d'inaptitude d'un agent sur son poste, une période d'adaptation est mise en place et une réaffectation est envisagée sur un poste compatible avec son état de santé.

Actions :

- Aide à l'adaptation du poste de travail
- Formation dans le cadre de la Période de Préparation au Reclassement

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

L'UPHF souhaite poursuivre l'action en faveur de l'aménagement et de l'adaptation des postes de travail des agents en situation de handicap ou en restrictions d'aptitude pour favoriser le maintien dans l'emploi.

Actions :

- Prothèses auditives
- Aide aux déplacements en compensation du handicap
- Aide à l'adaptation du poste de travail
- Bilan de compétences
- Formations destinées à compenser le handicap

Axe 4 : Formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés

L'UPHF poursuit l'objectif de former les collaborateurs impliqués dans la politique du handicap.

Actions :

- Formation des acteurs internes de la politique handicap :
- La Correspondante handicap pour les personnels
- L'Assistante sociale pour les personnels
- Les agents de la DRH
- Les référents handicap personnels (réseau à constituer)
- Les encadrants

Axe 5 : Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap

Poursuite des actions d'information et de sensibilisation auprès des personnels de l'établissement.

Actions :

Actions de communication, d'information et de sensibilisation à mener en interne en collaboration avec les partenaires extérieurs :

- Cap Emploi
- l'ASTAV
- la MGEN

Axe 6 : Accessibilité numérique

Sensible à la prise en compte de l'accessibilité numérique, la Direction du Numérique (DNum) de l'UPHF propose deux audits d'accessibilité et de conformité RGAA 4.1 sur deux sites internet semi publics de complexité moyenne.

- Audit initial d'accessibilité numérique
- Appui à la mise en œuvre de l'accessibilité numérique
- Audit de validation

Axe 7 : Actions innovantes

L'UPHF propose au travers de cette action de sensibiliser et d'initier les référents handicap des employeurs conventionnés avec le FIPHFP en Région Hauts de France à la recherche, et par là même à l'innovation, celles-ci pouvant être technique, sociale ou organisationnelle, en faveur de la personne handicapée.

- 2024 : Un temps de sensibilisation
- 2025 : Un temps d'échanges et d'identification de projets innovants
- 2026 : Un temps pour une première restitution

Axe 8 : Autres dispositifs de l'employeur

Proposer un dispositif de communication nomade sous forme de valisette légère et maniable comprenant un ordinateur et des équipements spécifiques adaptés à des déficiences.

Dans un 1^{er} temps, deux types de valisette sont prévus. La 1^{ère} pour l'intervenant ou l'animateur de la rencontre, l'autre pour l'auditeur pour faciliter la compréhension et l'échange. Elles seront déclinées d'abord en deux profils : déficiences visuelles et déficiences auditives. Ce qui fait un total de 4 valisettes.



(Images non contractuelles)

